

Votre enfant interrompt ou termine ses études



Dès que votre enfant interrompt ses études (année sabbatique, raisons de santé, mariage, ...); vous devez en informer le **PMO**.

Quand informer le PMO ?

Dès que possible. Tant que l'administration n'est pas informée et qu'elle n'a pas géré le changement de situation, vous continuerez à percevoir des allocations familiales auxquelles vous n'avez plus droit. Or, toutes allocations et bénéfices dérivés indûment perçus seront récupérés rétroactivement.

Quelles informations fournir ?

La date exacte de la fin des études de votre enfant. Il s'agit de la date du dernier jour de fréquentation des cours ou du dernier examen ou de la défense du mémoire (une des trois). Il ne s'agit ni de la date de remise du diplôme, ni de la date habituelle de fin de l'année académique. Il vous sera demandé une pièce justificative attestant de cette date.

Quel sera l'impact sur vos allocations ? Selon que :

- votre enfant a plus ou moins de 18 ans
- vous avez encore un autre enfant à charge
- vous êtes marié, divorcé, séparé légalement ou célibataire
- votre conjoint perçoit une rémunération,
le droit à l'allocation scolaire, à l'allocation pour enfant à charge et à l'abattement d'impôt peut persister ou prendre fin.

Quel sera l'impact sur vos autres droits ?

En ce qui concerne le Régime commun d'assurance maladie (RCAM) :

- fin du droit à la couverture maladie de votre enfant, en même temps que la fin du droit à l'allocation pour enfant à charge
- possibilité de demander une prolongation de la couverture (maximum un an) auprès du votre Bureau liquidateur, à condition que votre enfant n'ait aucun revenu professionnel et ne bénéficie pas d'allocations de chômage.

En ce qui concerne les impôts, ceux-ci sont variables et dépendent de vos revenus et du nombre d'enfants à votre charge. Tout changement de situation de votre enfant est à communiquer via

i PMO CONTACT EN LIGNE : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

ou par écrit à votre gestionnaire de dossier dont le nom se trouve en haut à gauche sur votre bulletin de pension.

Pas encore de compte EU Login ? Créez-en un !

Le système d'authentification "EU Login" vous permet d'accéder à :

- My Intracomm (le site intranet de la Commission) et le **portail "pensionnés"** qui vous facilite la navigation sur le site
- PMO Contact (pour poser une question concernant le PMO)
- RCAM en ligne (pour gérer votre situation quant à l'assurance maladie).

Vous n'avez pas de compte EU Login ?

Vous pouvez en créer un à l'aide du manuel d'utilisation qui vous a été envoyé en octobre 2016. Si vous l'avez perdu, ce manuel est disponible sur le site de l'**AIACE** :

<http://aiace-europa.eu/> - cliquez sur "Services" > "RCAM en ligne" > "Comment créer un compte EU Login".

ATTENTION : pour créer un compte EU Login, vous devez avoir un téléphone portable, un PC ou tablette et une adresse email.

i **RCAM EN LIGNE** : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

i **PMO CONTACT EN LIGNE** : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

i **PORTAIL PENSIONNÉS** : <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>

Problèmes de connexion avec votre compte EU Login ?



Essayez la procédure décrite ci-après, en prenant des captures d'écran dès que vous rencontrez un problème:

1°) **videz le cache** et l'historique de votre navigateur, fermez-le. Eteignez votre ordinateur. Si vous l'avez fait correctement, lorsque vous vous connecterez, vous devrez taper votre adresse email. Si votre adresse email apparaît automatiquement, c'est que vous n'avez pas effacé toutes les données gardées en mémoire, qui pourraient ne pas être à jour et être la cause de votre problème ;

2°) vérifiez si vous utilisez le bon "URL" correspondant à l'application :

MY INTRACOMM : <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>

RCAM EN LIGNE : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

PMO CONTACT EN LIGNE : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

3°) vérifiez que vous utilisez la bonne adresse email. Il peut y avoir eu un changement d'adresse email entre la création de votre compte EU Login (anciennement ECAS) et votre premier essai de connexion à EU Login :

- essayez avec un autre navigateur (Firefox, par exemple, sur pc et Mac) ;
- utilisez comme login votre adresse email et non votre nom d'utilisateur comme c'était le cas avant avec ECAS ;
- cliquez sur "SUIVANT" et non sur "créer un compte" ;
- vérifiez bien que la méthode d'authentification que vous souhaitez utiliser, par exemple "téléphone + sms" correspond bien à celle choisie à l'écran (menu déroulant).

Si, malgré tout, les problèmes persistent, contactez le helpdesk de la section nationale AIACE de votre pays de résidence en joignant les captures d'écran du problème rencontré et des messages d'erreurs.

i **HELPDESKS AIACE** : <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx>

OU SUR LE SITE DE L'AIACE : <http://aiace-europa.eu/helpdesks/>

My Intracomm : un nouveau "Staff Matters Portal"



Un nouveau "Staff Matters Portal" a été mis en place sur My Intracomm. Il regroupe tous les thèmes relatifs aux membres du personnel, actifs et pensionnés. Vous y trouverez, dès la page d'accueil, une rubrique "Pensionnés" contenant notamment des informations clés et des points de contact. Le "Portail pensionnés", créé par le service social de la DG HR et spécifiquement dédié aux pensionnés, est maintenu.

i MY INTRACOMM : <https://myintracomm.ec.europa.eu/fr/>

i PORTAIL PENSIONNÉS : <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>

Assurance assistance voyage



Si vous devez partir en voyage, pensez à souscrire une assurance "Assistance". Cette assurance couvrira les frais qui ne sont pas pris en charge par le RCAM (frais de transport ou de rapatriement vers le domicile) ou, selon la formule choisie, la partie des frais qui restera à votre charge.

En effet, cette partie peut s'avérer élevée dans les pays à médecine chère (Norvège, Etats-Unis, Canada, Suisse, notamment). Cette assurance "Assistance" peut également vous être utile dans les hôpitaux qui n'acceptent pas la prise en charge et exigent un paiement immédiat.

Quels documents emporter en voyage ?

Nul n'est à l'abri de tomber malade ou d'être victime d'un accident durant un voyage. Parce qu'il vaut mieux prévoir, pensez à emporter ces 3 documents dans votre valise :



- la preuve de votre affiliation au Régime commun d'assurance maladie : disponible dans les 23 langues officielles de l'UE (via **RCAM en ligne** ou à demander au **PMO**)
- le **formulaire de prise en charge** : si vous deviez être hospitalisé, les frais seront directement payés par le RCAM en cas d'acceptation de la prise en charge
- le formulaire de déclaration d'accident si vous avez souscrit à une assurance accident

i RCAM en ligne : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

i PMO CONTACT en ligne : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

i Portail pensionnés : <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>

RCAM en ligne : trucs et astuces



Il est désormais possible de sauvegarder le formulaire de demande de remboursement des frais médicaux, complété:

- avec vos coordonnées personnelles, ce qui vous évite de devoir entrer ces données à chaque nouvelle demande
- avec vos frais médicaux pour archivage en lieu et place d'une copie scannée.

Pour sauvegarder le formulaire, abaissez votre curseur vers le bas et le milieu de l'écran et vous verrez une boîte vous proposant 4 icônes :

- la 1^{ère} sert à réduire la taille du document
- la 2^{ème} sert à agrandir la taille du document
- le 3^{ème} signe à partir de la gauche sauvegarde automatiquement le document dans Acrobat
- la 4^{ème} déroule un menu dans lequel vous trouvez les options de sauvegarde "save" ou "save as".

i RCAM EN LIGNE : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

Vaccination anti-grippe



La grippe est non seulement une infection virale désagréable avec une forte fièvre, des douleurs musculaires et maux de tête sévères, mais elle peut entraîner de graves complications. Elle est recommandée aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes souffrant d'une maladie chronique. La vaccination anti-grippe au sein des services médicaux de la Commission est **réservée aux membres du personnel en activité**.

En tant que pensionné, vous pouvez vous rendre chez votre médecin traitant qui effectuera le vaccin. Il y aura lieu ensuite de demander le remboursement de vos frais auprès du RCAM.

Un conseiller budgétaire à disposition à Bruxelles



Un pensionné d'une institution qui se trouve dans une situation financière particulièrement difficile (cumul de crédits, surendettement, menace d'expulsion, ...) peut faire appel, à titre gratuit, au service d'un conseiller budgétaire à la Commission à Bruxelles. Il s'agit d'un professionnel en la matière qui peut étudier votre situation personnelle sur base du budget familial et vous donner des conseils et des orientations.

En Belgique, il est habilité à introduire, le cas échéant, une demande de règlement collectif de dettes auprès du Tribunal du Travail. Si vous résidez hors de la Belgique, les consultations peuvent également se faire par téléphone (en appel vidéo) ou par email. Les langues d'expression sont le français et l'anglais.

📧 **POUR TOUTE INFORMATION OU DEMANDE DE RENDEZ-VOUS : HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu**
 ☎️ **+ 32 (0)2 295 90 98**

Contribuer à l'élaboration de la législation européenne



La Commission souhaite connaître le point de vue du citoyen lorsqu'elle formule et met à jour la législation européenne. Il s'agit d'un objectif important du programme pour une meilleure réglementation. L'amélioration de la réglementation se fonde sur des éléments concrets et une procédure transparente, qui associe les citoyens et les parties intéressées tout au long du processus. Il existe plusieurs possibilités de contribuer à l'élaboration de cette législation, de la phase de préparation jusqu'aux propositions de nouveaux actes législatifs en passant par les évaluations de la législation en vigueur.

- Vous pouvez **émettre un avis** sur les nouveaux projets d'actes législatifs ou sur les plans d'évaluation de législations spécifiques.
- Les consultations publiques vous permettent de donner votre avis sur certains aspects des analyses d'impact avant que la Commission ne finalise ses propositions. Les analyses d'impact servent à déterminer quelle question traiter, si l'action doit être menée au niveau de l'UE et quels seraient les effets des solutions envisagées.
- Dès que la Commission a approuvé une proposition législative et qu'elle l'a transmise pour adoption au Parlement européen et au Conseil, **vous pouvez formuler des remarques** sur cette proposition, ainsi que sur le rapport d'analyse d'impact publié. La Commission recueillera vos points de vue et les soumettra au Parlement et au Conseil.
- A tout moment, vous pouvez faire part de vos suggestions pour améliorer la législation en vigueur. La Commission les examinera, son objectif étant de simplifier la législation et de réduire la charge réglementaire. **Vous pouvez soumettre vos suggestions à la plateforme REFIT.**
- La Commission peut également organiser des consultations sur d'autres types de documents. Il peut s'agir par exemple des livres verts lancés par la Commission pour susciter le débat au niveau européen sur certains sujets.
- Vous pouvez **vous abonner aux notifications** concernant les nouvelles feuilles de route, analyses d'impact initiales et consultations publiques.

Accès aux immeubles de la Commission



Tout titulaire d'une pension communautaire (ancienneté, invalidité, survie, orphelin), indépendamment de l'institution à laquelle il appartenait, a droit à un laissez-passer pensionné délivré par la Commission. Pour l'obtenir, il faut se rendre en personne à l'adresse suivante :

Service des Titres d'Accès (STA)

☎ 02/29-56654 📧 EC-SECURITY-ACCESS@ec.europa.eu

Commission européenne - Direction de la Sécurité

Unité HR.DS.2.002 – Sécurité technique Bruxelles

Rue Montoyer, 34 • Mezzanine/120 • B-1049 Bruxelles/Belgique

Ouvert les jours ouvrables de 8h30 à 16h30 sans interruption.

La photo est prise sur place. Le laissez-passer pensionné a une **durée de validité de 5 ans**. Il donne accès aux immeubles de la Commission comprenant une zone de restauration ainsi qu'à certains immeubles à vocation sociale. Un pensionné peut être accompagné par 5 personnes, mais uniquement dans les zones de restauration. Pour renouveler le laissez-passer pensionné venu à échéance, il suffit de se rendre à la même adresse où il sera prolongé (*une nouvelle photo sera faite sur place*).

📄 Liste des immeubles accessibles sur My Intracomm pensionnés :

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>

AIACE : ambassadeurs et bénévoles sociaux à votre service



Les 15 sections nationales de l'AIACE (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède) comptent en leur sein de nombreux bénévoles. Il s'agit d'anciens fonctionnaires qui mettent à disposition leur temps et leur expertise pour aider leurs collègues en difficulté.

Les ambassadeurs de l'**AIACE** (Association Internationale des Anciens de l'UE) sont des bénévoles qui ont une connaissance approfondie des règles et des procédures relatives au PMO. Leur rôle est de servir de relais entre les membres de l'Association et le PMO. Ceci implique par exemple :

- "traduire" le langage administratif du PMO en termes plus compréhensibles
- "traduire" les communications faites au PMO en termes administratifs plus compréhensibles pour le personnel du PMO
- expliquer plus clairement les procédures
- le cas échéant, aider à compléter certains formulaires
- intervenir auprès du PMO afin de clarifier certaines situations confuses ou délicates.

Les ambassadeurs de l'AIACE sont agréés et disposent d'un accès privilégié au PMO. Leur rôle concerne essentiellement le domaine de l'"assurance maladie" mais peut également couvrir les aspects "pensions".

Si vous éprouvez des difficultés dans vos relations avec le PMO, les ambassadeurs sont là pour vous aider et vous guider dans vos démarches. N'hésitez pas à faire appel à eux.

D'autre part, des bénévoles sociaux sont également à votre service dans certaines des sections nationales de l'AIACE. Ils peuvent intervenir dans des situations difficiles, aider une personne à compléter les formulaires de demandes de frais médicaux, orienter vers un service local ou national ou donner un conseil.

Si vous êtes intéressés, adressez-vous à la section nationale de l'AIACE du pays où vous résidez.

📄 **SITE AIACE** : www.aiace-europa.eu

Retrouver un ancien collègue

Régulièrement, certains pensionnés s'adressent au service social en vue de retrouver d'anciens collègues qu'ils ont perdu de vue et avec lesquels ils désireraient reprendre contact. Conformément au Règlement sur la protection des données personnelles et de la vie privée, la transmission des coordonnées d'un ancien fonctionnaire à un tiers est interdite sans l'autorisation explicite de la personne. Néanmoins, le service social peut jouer le rôle de relais en envoyant un courrier ou un courriel à cette personne qui stipule que celui-ci est transmis par l'intermédiaire de l'institution.



i Pour les pensionnés membres du forum "Yammer After EC", cette plateforme constitue également un moyen de retrouver d'anciens collègues.

i **Service social de votre institution**

YAMMER AFTER EC : <https://www.yammer.com/afterec/>

Portail de la citoyenneté de l'Union



Ce portail propose des informations sur les questions liées à la citoyenneté de l'Union.

Vos droits en tant que citoyen

L'UE confère des droits aux 500 millions d'Européens. Découvrez comment les exercer au quotidien.

Comment participer à la vie politique européenne ?

Participez au débat sur l'avenir de l'Europe : dialogue avec les citoyens, initiative citoyenne européenne, consultations publiques, etc.

Programme "L'Europe pour les citoyens"

Permettre aux citoyens de jouer un rôle clé dans le développement de l'UE : promouvoir les valeurs et l'histoire communes de l'Europe, favoriser l'appropriation du projet européen par les citoyens, développer des idées et des activités dans une perspective européenne.

Volontariat

Les possibilités de volontariat dans l'UE et dans le reste du monde.

i <http://ec.europa.eu/citizenship/>

L'Association Femmes d'Europe



Fondée en 1976, l'Association Femmes d'Europe a.i.s.b.l. regroupe près de 900 membres, pour la plupart ressortissants des pays de l'UE.

Toutes bénévoles, elles mènent ensemble, dans un esprit d'amitié, une action de solidarité en faveur des plus démunis, spécialement les femmes et les enfants.

L'Association encourage les initiatives locales et soutient des petits projets ponctuels et bien définis qui, dans la plupart des cas, ne reçoivent aucune aide gouvernementale. Tous les bénéfices sont entièrement distribués aux projets sélectionnés.

Vous pouvez aider l'Association en vous faisant membre ou en soutenant une de leurs manifestations.

i **SIÈGE SOCIAL** : 9, avenue de Beaulieu (bureau 0-111), 1160 Bruxelles

☎ + 32 (0)2 660 56 96 **Permanence du lundi au vendredi de 10h à 12h.**

✉ info@assocfemmesdeurope.eu

i <http://www.assocfemmesdeurope.org/>

i [facebook.com/assocfde](https://www.facebook.com/assocfde)

AFILIATYS



AFILIATYS est une association apolitique et interinstitutionnelle au service de quelque 55.000 fonctionnaires et agents des institutions européennes, actifs et pensionnés. L'Association poursuit des objectifs d'intégration, culturels, sociaux et caritatifs. Le domaine caritatif a été développé récemment et figure parmi les objectifs prioritaires de l'Association. Afiliatys participe à des actions de soutien à des personnes défavorisées ou fragilisées par la maladie.

Elle consacre une grande partie de son budget à soutenir l'action d'associations et projets d'entraide :

- dans le domaine de la santé (Fondation contre le cancer, Télévie, Relais pour la vie, Ligue sclérose en plaques, ...)
- dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EU Can Aid, People for Greece, Fondation I See, ...).

<http://www.afiliatys.eu/>

SFPE (Seniors de la Fonction Publique Européenne)



L'objectif principal de la SFPE est la défense effective des acquis des pensionnés (pensions, régime d'assurance maladie, allocations, assurances complémentaires au RCAM, ...).

La communication avec les membres est le deuxième objectif (envoi d'un Bulletin et réunions d'information à Bruxelles). Le troisième objectif de l'Association est l'**aide aux membres**.

Un numéro de téléphone 7j/7 : + 32 (0)475 472 470

Ce numéro de téléphone portable, comme numéro d'appel de la SFPE, est accessible 7 jours sur 7 et pratiquement 24 heures sur 24. Il permet de répondre aux questions générales ou plus particulières des pensionnés concernant par exemple, une règle du RCAM, la position prise par une compagnie d'assurance, la difficulté d'avoir un contact avec le PMO, de trouver un formulaire, le soir ou le week-end,...

Pour certains domaines, la SFPE joue le rôle d'intermédiaire et pose les questions au PMO ou au Service social au nom de l'un de ses membres (PMO Contact on line ou directement au bureau liquidateur, à l'espace accueil du PMO, au chef d'unité «Pensions», au chef d'unité «RCAM»).

Comme cela s'est produit pour les assurances complémentaires, les pensions de survie, d'orphelin, de divorcé, ...des arguments peuvent être suggérés par les membres et devenir des sujets d'étude, de comparaison, de publication.

Permanences au N105 00 010

Une permanence est assurée le mardi et le jeudi, au bureau de l'avenue des Nerviens 105, au minimum de 10h00 à 15h00 pour répondre aux questions et fournir des documents / formulaires.

Support juridique

Hendrik Smets, juriste de formation, est le conseiller juridique de la SFPE pour gérer certaines questions et demandes de membres (droit statutaire, successions, droit fiscal). Cette contribution de la SEPS/SFPE est un simple conseil, après examen de la question, parfois suivi d'échanges de mails ou de l'orientation vers un avocat menant éventuellement au tribunal (cf. affaire Wojciechowski qui fait à présent jurisprudence et a été citée récemment dans l'affaire de Lobkowicz) :

Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à pension vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire (même complète) peuvent introduire une demande de pension nationale pour les années de travail prestées pour un employeur national.

Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui la pension nationale aurait été refusée.

Formation en informatique



La SFPE organise une formation à Bruxelles portant sur l'utilisation des outils informatiques simples tels que tablettes et smartphones, pour pouvoir rester en contact, être mieux informé, vaincre la solitude, ...

Un objectif particulier est d'inciter les collègues pensionnés à utiliser My IntraComm et RCAM en ligne.

www.sfpe-seps.be info@sfpe-seps.be + 32 (0) 475 472 470

AVENUE DES NERVIENS, 105 – B-1049 BRUXELLES.

Transport et handicap

Droits des voyageurs à mobilité réduite



Les voyageurs à mobilité réduite ont droit à une assistance gratuite dans les aéroports et dans les gares. Pour en bénéficier, il est préférable de contacter la compagnie aérienne, le tour-opérateur ou la société de chemins de fer au moins 48 heures avant le départ.

Un passager ne peut se voir refuser l'accès à l'avion ou au train sous prétexte qu'il a des problèmes de mobilité, sauf pour des raisons de sécurité, si l'avion est trop petit ou si cela est strictement nécessaire pour se conformer aux règles d'accès de la société.

Les compagnies aériennes ne sont pas tenues d'aider les passagers à mobilité réduite à prendre un repas ou des médicaments pendant un vol. Si un passager a besoin de ce type d'assistance, la compagnie peut exiger la présence d'un accompagnateur.

Carte européenne de stationnement

Si vous êtes atteint d'un handicap qui réduit votre mobilité, vous pouvez avoir droit à une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées dans votre pays de résidence. Cette carte doit être reconnue dans tous les pays de l'UE.

Lorsque vous voyagez en dehors de votre pays d'origine, la carte européenne de stationnement doit vous donner accès à un certain nombre de droits et de places de stationnement spécifiques dans le pays dans lequel vous vous rendez. La carte est délivrée par l'autorité compétente de votre pays de résidence, sur le modèle de la carte européenne standard et conformément aux procédures locales.

SOURCE : L'Europe est à vous.

112, le seul numéro d'urgence



Si vous êtes en situation d'urgence, vous devez appeler le 112. Le numéro est gratuit.

Un opérateur vous demandera les informations nécessaires à déterminer le type d'aide dont vous avez besoin. Il vous rassurera et s'occupera de vous envoyer au plus vite une équipe de secours (équipe médicale, service incendie, service de police, etc.). Gardez votre calme et soyez clair dans vos explications : le lieu, ce qui s'est passé et s'il y a des blessés.

Attention : pour tout problème non urgent, il est préférable d'appeler directement le service local de police, le service local d'incendie ou votre médecin.

112 Appel gratuit à partir d'un téléphone fixe ou mobile 24h/24 – 7 jours sur 7